



DEPARTEMENT D'ÈURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2025-09

Fermeture temporaire de voie publique à l'occasion de la fête du 1^{er} mai 2025 organisée par le magasin PROXI

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la réglementation de la circulation et du stationnement ;

Vu la demande formulée par le magasin PROXI, situé 19B rue de la Clouterie, en date du 17 avril 2025, concernant l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la fête du 1^{er} mai ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des participants et des usagers pendant le déroulement de l'événement ;

ARRÊTE

Article 1 – Fermeture temporaire de la circulation

La circulation de tout véhicule est interdite le jeudi 1^{er} mai 2025 de 7h00 à 18h00, place de l'étoile. Les tronçons suivants seront fermés :

- Du début de la rue de la Clouterie jusqu'au 19 rue de la Clouterie (magasin Proxi) ;
- La rue de la Plaine du n°13 jusqu'au 19 rue de la Clouterie (magasin Proxi) ;

Article 2 – Signalisation et barriérage

La signalisation réglementaire et les barrières de fermeture seront mises en place par les services techniques municipaux. Le magasin PROXI s'engage à respecter les consignes de sécurité et à veiller au bon déroulement de la manifestation.

Article 3 – Accès riverains

Un accès ponctuel pourra être accordé aux riverains et services d'urgence, sous la supervision des organisateurs et des services municipaux.

Article 4 – Responsabilité

Le magasin PROXI est responsable du maintien de l'ordre et du respect des conditions de sécurité durant la manifestation. Il veillera à ce qu'aucun obstacle ou installation ne gêne l'évacuation ou l'intervention éventuelle des secours.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera transmis aux services techniques de la commune, à la gendarmerie de La Ferté-Vidame ainsi qu'aux organisateurs de la manifestation. Il sera affiché aux abords de la zone concernée et publié selon les formes réglementaires.

A La Ferté-Vidame, le 25 avril 2025.

Madame le Maire, Catherine STROH

